

Référence : C.N.25.2022.TREATIES-IV.16 (Notification dépositaire)

CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DE TOUTES LES
PERSONNES CONTRE LES DISPARITIONS FORCÉES

NEW YORK, 20 DÉCEMBRE 2006

DANEMARK : EXCLUSION TERRITORIALE À L'ÉGARD DES ÎLES FÉROÉ ET DU
GROENLAND¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de
dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 13 janvier 2022.

Le 14 janvier 2022



¹ Voir notification dépositaire C.N.24.2022.TREATIES-IV.16 du 14 janvier 2022
(Ratification : Danemark).